

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
			.....400 F	Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali .....	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	Les demandes d'abonnement et les annonces
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	.....moitié prix	doivent être adressées au Secrétariat Général
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	du Gouvernement-D.J.O.D.
Frais d'expédition.....	13.000 F			Les abonnements prendront effet à compter de
				la date de paiement de leur montant. Les abon-
				nements sont payables d'avance.

## SOMMAIRE

### ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

#### DECRETS-ARRETES

**08 août 2018-Décret n°2018-0651/P-RM** portant nomination d'un Chargé de mission au Cabinet du Ministre de la Jeunesse et de la Construction citoyenne.....**p.1422**

**Décret n°2018-0652/P-RM** portant abrogation de décrets portant nomination au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.....**p.1422**

**Décret n°2018-0653/P-RM** portant allocation d'une indemnité spéciale au personnel des services du Ministère chargé de la Fonction publique.....**p.1423**

**08 août 2018-Décret n°2018-0654/P-RM** fixant le cadre organique de l'Ambassade du Mali à Alger.....**p.1424**

**Décret n°2018-0655/P-RM** fixant les modalités de participation de l'Etat au capital social de la Société de la Mine de FEKOLA-SA.....**p.1426**

**Décret n° 2018-0656/P-RM** fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Chambre des Mines du Mali.....**p.1426**

**Décret n°2018-0657/P-RM** portant approbation de la Politique nationale domaniale et foncière.....**p.1431**

**Décret n°2018-0658/P-RM** portant approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Mopti et environs.....**p.1432**

**SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT**

---

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**25 juillet 2018-Arrêté n°2018-2613/MESRS-SG** fixant la liste des programmes de formation habilités d'institutions privées d'enseignement supérieur.....p.1432

**Annonces et communications.....p.1453**

---

**ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI**
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**
**DECRETS**
**DECRET N°2018-0651/P-RM DU 08 AOUT 2018  
PORTANT NOMINATION D'UN CHARGE DE  
MISSION AU CABINET DU MINISTRE DE LA  
JEUNESSE ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE**
**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

**STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**
**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame **Sokonassa DIOUARA**, Sociologue, est nommée **Chargé de mission** au Cabinet du ministre de la Jeunesse et de la Construction citoyenne.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 08 août 2018**

**Le Président de la République,**  
**Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,**  
**Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de la Jeunesse et de la Construction  
citoyenne,**  
**Amadou KOITA**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,**  
**Docteur Boubou CISSE**

-----

**DECRET N°2018-0652/P-RM DU 08 AOUT 2018  
PORTANT ABROGATION DE DECRETS PORTANT  
NOMINATION AU MINISTERE DES AFFAIRES  
ETRANGERES ET DE LA COOPERATION  
INTERNATIONALE**
**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

**STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**
**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les dispositions des décrets ci-après sont abrogées :

- n°2013-633/P-RM du 1<sup>er</sup> août 2013 portant nomination dans les Missions diplomatiques et consulaires, en ce qui concerne Monsieur **Seydou DJIRE**, NMle 375-23.B, Professeur principal de l'Enseignement secondaire, en qualité de **Troisième Conseiller** à l'Ambassade du Mali à **Brazzaville**, Monsieur **Seydou DIAKITE**, N°Mle 449-46.C, Conseiller des Affaires étrangères, en qualité de **Premier Conseiller** à l'Ambassade du Mali à **Niamey** et de Monsieur **Missa TRAORE**, N°Mle 744-73.T, Conseiller des Affaires étrangères, en qualité de **Consul général** au Consulat général du Mali à **Abidjan** ;

- n°2014-0891/P-RM du 12 décembre 2014 portant nomination dans les Missions diplomatiques et consulaires, en ce qui concerne Monsieur **Amadou Thierno N'DIAYE**, N°Mle 372-25.D, Conseiller des Affaires étrangères, en

qualité de **Premier Conseiller** à l'Ambassade du Mali à **Nouakchott** ;

- n°2017-0028/P-RM du 30 janvier 2017 portant nomination de Secrétaires Agents Comptables dans les Missions diplomatiques et consulaires, en ce qui concerne Madame **DIARRA Kadiatou Sadou CISSE**, N°Mle 950-90.M, Inspecteur du Trésor, **Ambassade** du Mali à **Rabat** (Maroc), Monsieur **N'Golo COULIBALY**, N°Mle 787-56.Z, Inspecteur des Finances, **Ambassade** du Mali à **Tripoli** (Libye), Monsieur **Badian SOUMANO**, N°Mle 761-75.W, Contrôleur du Trésor, **Consulat** du Mali à **Abidjan** (Côte d'Ivoire) et Monsieur **Bocar SOW**, N°Mle 481-56.N, Inspecteur du Trésor, **Consulat** du Mali à **Douala** (Cameroun).

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 08 août 2018**

**Le Président de la République,**  
**Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,**  
**Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,**  
**Tiéman Hubert COULIBALY**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,**  
**Docteur Boubou CISSE**

-----  
**DECRET N°2018-0653/P-RM DU 08 AOUT 2018  
PORTANT ALLOCATION D'UNE INDEMNITE  
SPECIALE AU PERSONNEL DES SERVICES DU  
MINISTERE CHARGE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002, modifiée, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'Ordonnance n°44/CMLN du 11 août 1975 fixant les principes généraux du régime des primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agent de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance n°09-007/P-RM du 04 mars 2009 portant création de la Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel ;

Vu l'Ordonnance n°09-008/P-RM du 04 mars 2009 portant création du Centre national des Concours de la Fonction publique ;

Vu l'Ordonnance n°09-010/P-RM du 04 mars 2009 portant création des Directions des Finances et du Matériel ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°09-307/PM-RM du 17 juin 2009 portant création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère du Travail, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

**STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est alloué au personnel des services du ministère chargé de la Fonction publique une indemnité spéciale dont les montants sont fixés ainsi qu'il suit :

N°	Catégories	Montants
1	Catégorie A	50 000 F CFA
2	Catégorie B2	25 000 F CFA
3	Catégorie B1	15 000 F CFA
4	Catégorie C	10 000 F CFA
5	Contractuel	5 000 F CFA

**Article 2** : Le présent décret ne s'applique pas au personnel des services du Travail bénéficiant des avantages octroyés par un autre texte.

**Article 3** : Le ministre du Travail et de la Fonction publique, chargé des Relations avec les Institutions et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 08 août 2018**

**Le Président de la République,**  
**Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,**  
**Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre du Travail et de la Fonction publique,**  
**chargé des Relations avec les Institutions,**  
**Madame DIARRA Raky TALLA**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,**  
**Docteur Boubou CISSE**

---

**DECRET N°2018-0654/P-RM DU 08 AOUT 2018 FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE L'AMBASSADE DU MALI A ALGER**
**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°179/P-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 aout 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des Membres du Personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°04-098/P-RM du 31 mars 2004 portant Plan de carrière des fonctionnaires en service au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ;

Vu le Décret n°2011-100/P-RM du 7 mars 2011 portant Statut particulier des fonctionnaires du cadre unique des Affaires étrangères ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

**STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**
**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le cadre organique de l'Ambassade du Mali à Alger est fixé comme suit :

**AMBASSADE DU MALI A ALGER**

STRUCTURES POSTES	CADRES CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEES				
<b><u>Personnel diplomatique</u></b>							
Ambassadeur	(Discrétionnaire)		1	1	1	1	1
Ministre Conseiller/ Premier Conseiller	Conseiller des Affaires étrangères/ Traducteur Interprète/Tous Fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères	A	1	1	1	1	1
Deuxième Conseiller	Conseiller des Affaires étrangères/Traducteur Interprète/Tous Fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères/Administrateur civil/Administrateur des Ressources Humaines/Professeur/Magistrat /Inspecteur des Finances/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Attaché de Défense	Officier de l'Armée	A	1	1	1	1	1
Conseiller Culturel	Conseiller des Affaires étrangères/ Traducteur Interprète/ Professeur/ Administrateur des Arts et de la Culture	A	1	1	1	1	1

Conseiller consulaire	Conseiller des Affaires étrangères/Traducteur Interprète/Tous Fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères/Administrateur civil/Administrateur des Ressources Humaines/Professeur/Magistrat/Officier de Police	A	3	3	3	3	3
Secrétaire Agent comptable	Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Inspecteur des Impôts/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Contrôleur des Impôts	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaire d'Ambassade	Secrétaire des Affaires étrangères/ Secrétaire d'administration/Attaché d'administration/Adjoint d'administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
<b><u>Personnel d'appui</u></b>							
Secrétaire particulière	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Secrétaire	Contractuel	-	2	2	2	2	2
Traducteur	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Agent de Protocole	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Assistant administratif	Contractuel	-	4	4	4	4	4
Chauffeur	Contractuel	-	5	5	5	5	5
Cuisinier	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Maître d'hôtel	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Chargé de ménage	Contractuel	-	2	2	2	2	2
Gardien	Contractuel	-	2	2	2	2	2
Huissier	Contractuel	-	1	1	1	1	1
<b>TOTAL</b>			<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

**Article 2 :** Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

**Article 3 :** Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre du Travail et de la Fonction publique, chargé des Relations avec les Institutions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 août 2018

**Le Président de la République,**  
**Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,**  
**Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,**  
**Tiéman Hubert COULIBALY**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,**  
**Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre du Travail et de la Fonction publique,**  
**chargé des Relations avec les Institutions,**  
**Madame DIARRA Raky TALLA**

**DECRET N°2018-0655/P-RM DU 08 AOUT 2018  
FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION DE  
L'ETAT AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE DE  
LA MINE DE FEKOLA-SA**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;

Vu la Loi n°92-002 du 27 février 1992 portant Code de Commerce en République ;

Vu la Loi n°2012-015 du 27 février 2012 portant Code minier en République du Mali ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000, modifiée, portant Code domanial et foncier ;

Vu l'Ordonnance n°2018-020/P-RM du 08 août 2018 autorisant la participation de l'Etat au capital social de la Société de la Mine de FEKOLA-SA ;

Vu le Décret n°2012-311/P-RM du 21 juin 2012 fixant les modalités d'application de la Loi n°2012-015 du 27 février 2012 portant Code minier en République du Mali ;

Vu le Décret n°2012-490/PM-RM du 07 septembre 2012 portant approbation de la Convention d'Etablissement-type pour la prospection, la recherche et l'exploitation des substances minérales ;

Vu le Décret n° 2014-0070/P-RM du 13 février 2014 portant attribution à la société SONGHOI RESOURCES SARL d'un Permis d'exploitation de l'or et des substances minérales du groupe 2 ;

Vu le Décret n° 2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

**STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le présent décret fixe les modalités de participation de l'Etat au capital social de la Société de la Mine de FEKOLA, en abrégé, FEKOLA-SA.

**Article 2 :** La participation de l'Etat au capital social de la Société de la Mine de FEKOLA est fixée comme suit :

\* 10% libres de toutes charges correspondant à des actions prioritaires. Ce pourcentage ne peut faire l'objet de dilution, même dans les cas d'augmentation de capital et donne droit au paiement à l'Etat de dividendes prioritaires.

\* 10% représentant la participation supplémentaire qui n'est pas prise en compte pour la détermination du montant des dividendes prioritaires. Le montant donnant droit à cette participation est à payer par les dividendes perçus par l'Etat conformément aux règles budgétaires.

**Article 3 :** La représentation de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société de la Mine de FEKOLA est assurée par deux personnes physiques désignées par lettres adressées à la Société, l'une par le Ministre chargé des Mines et l'autre par celui chargé des Finances.

**Article 4 :** Le Ministre des Mines et du Pétrole et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 08 août 2018**

**Le Président de la République,**  
**Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,**  
**Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre des Mines et du Pétrole,**  
**Professeur Tiémoko SANGARE**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,**  
**Docteur Boubou CISSE**

-----

**DECRET N° 2018-0656/P-RM DU 08 AOUT 2018  
FIXANT L'ORGANISATION ET LES MODALITES  
DE FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE DES  
MINES DU MALI**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°96-032 du 12 juin 1996 portant statut général des établissements publics à caractère professionnel ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2018-021/P-RM du 08 août 2018 portant création de la Chambre des Mines du Mali ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

## **STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**

### **DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le présent décret fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Chambre des Mines du Mali.

### **TITRE I : DE L'ORGANISATION**

**Article 2 :** Sont membres de la Chambre des Mines du Mali, les sociétés minières, les sous-traitants miniers et toutes personnes physiques ou morales se livrant habituellement à des activités minières et inscrites au registre de la Chambre des Mines du Mali.

L'inscription au registre de la Chambre des Mines du Mali est subordonnée au paiement des frais d'enregistrement dont les montants sont fixés par arrêté du ministre chargé des Mines.

Un arrêté du ministre chargé des Mines détermine les modalités d'inscription au registre de la Chambre des Mines du Mali.

## **CHAPITRE I : DES ORGANES DE LA CHAMBRE DES MINES DU MALI**

### **Section I : De l'Assemblée consulaire**

#### **Sous-section 1 : Des attributions**

**Article 3 :** L'Assemblée consulaire est l'organe délibérant de la Chambre des Mines du Mali. Elle se prononce sur toutes les questions intéressant la gestion, l'administration et, de façon générale, sur toutes les questions relatives à l'objet de la Chambre.

Elle est notamment chargée :

- d'élire les membres du Bureau ;
- d'adopter et de modifier le règlement intérieur ;
- d'adopter le budget ;
- d'adopter le programme d'activités ;
- d'examiner, d'adopter ou de modifier les comptes, les rapports de gestion et le montant des indemnités de session présentés par le Bureau.

#### **Sous-section 2 : De la composition**

**Article 4 :** L'Assemblée consulaire est composée de cent (100) membres titulaires et de cent (100) membres suppléants tous élus pour cinq (5) ans. Ils sont rééligibles.

Les membres suppléants ne peuvent siéger qu'en cas d'absence, d'empêchement, de décès, de démission ou de révocation du titulaire.

**Article 5 :** Les membres de l'Assemblée consulaire sont répartis entre les secteurs de l'activité minière ainsi qu'il suit :

- Secteur Recherche-Exploitation industrielle : 35
- Secteur Artisanat minier y compris les comptoirs d'achat et les collecteurs : 30
- Secteur Sous-traitance minière : 16
- Secteur Matériaux de construction : 19

Les détails de la répartition des membres de l'Assemblée consulaire entre les Régions et le District de Bamako seront fixés par arrêté du ministre chargé des Mines.

**Article 6 :** Le mandat de membre de l'Assemblée consulaire prend fin dans les cas suivants :

- la démission ;
- le décès ;
- la révocation ;
- la déchéance.

#### **Sous-section 3 : Du régime électoral**

**Article 7 :** Sont électeurs, les membres de la Chambre des Mines du Mali inscrits sur les listes électorales relevant de leur secteur d'activités.

**Article 8 :** Pour être électeurs, les personnes physiques doivent remplir les conditions ci-après :

- être immatriculées à la Chambre des Mines du Mali ;
- être âgées de dix-huit (18) ans au moins ;
- ne pas être sous le coup d'une incapacité, d'une déchéance ou d'une interdiction ;
- être à jour dans le paiement des impôts, taxes et cotisations.

**Article 9 :** Pour être électeurs, les personnes morales doivent :

- être immatriculées à la Chambre des Mines du Mali ;
- être titulaires d'un titre minier en cours de validité ou avoir un contrat de sous-traitance avec une société minière ;
- être à jour dans le paiement de leurs impôts, taxes et/ou cotisations ;
- ne pas être sous le coup d'une incapacité juridique.

**Article 10 :** Sont éligibles aux fonctions de membres de l'Assemblée consulaire, les électeurs de nationalité malienne âgés d'au moins 25 ans, exerçant une profession en lien avec l'activité minière depuis au moins cinq (5) ans et jouissant d'une bonne moralité.

**Article 11 :** Les personnes physiques et les représentants des personnes morales ne sont éligibles que si la résidence ou le siège desdites personnes se trouve au Mali.

**Article 12:** La qualité d'électeur et l'éligibilité à la Chambre des Mines du Mali se perdent par suite d'incapacité, de déchéance ou d'interdiction, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

**Article 13 :** Au moins, quatre mois avant l'expiration du mandat des membres de l'Assemblée consulaire, le ministre de tutelle prend un arrêté fixant le jour ainsi que les heures d'ouverture et de clôture du scrutin.

L'arrêté fixe le nombre des sièges des membres de l'Assemblée consulaire par Région et par secteur.

**Article 14 :** Les listes électorales sont établies ou révisées par une Commission administrative créée par décision du ministre chargé des Mines. La Commission administrative est présidée par le Gouverneur de Région ou du District et comprend :

- un représentant du ministère chargé des Mines ;
- un représentant de l'administration fiscale ;
- un représentant du Conseil régional ;

Une décision du ministre des Mines fixe la liste nominative des membres de la Commission administrative. Une décision du Gouverneur de Région détermine le siège de la Commission administrative.

Les listes électorales sont établies par secteur d'activité représenté dans chaque Région et dans le District de Bamako.

**Article 15 :** Dès la publication de l'arrêté de convocation du collège électoral, toutes les personnes remplissant les conditions pour être électeurs doivent demander leur inscription et s'assurer qu'elles figurent sur la liste électorale de leur circonscription.

Les listes électorales sont définitivement arrêtées, au plus tard, soixante jours avant le scrutin.

**Article 16 :** Les listes électorales arrêtées et le procès-verbal de la réunion de la Commission administrative sont acheminés, sans délai, au ministre de tutelle.

Un exemplaire de chaque liste est affiché ou tenu à la disposition des intéressés par les soins du Gouverneur.

Les réclamations sont reçues par la Commission administrative qui est tenue de statuer dans un délai de trois (03) jours.

En cas de non satisfaction des réclamations, les intéressés disposent d'un délai de 02 jours pour saisir le juge civil qui doit statuer dans un délai de 08 jours en premier et dernier ressort.

**Article 17 :** Les listes de candidature sont établies par secteur d'activité représenté dans chaque Région et dans le District de Bamako.

**Article 18 :** Les personnes désireuses d'être membres de l'Assemblée consulaire doivent figurer sur les listes de candidature constituées à cet effet. Les listes de candidature dressées par Région-District et par secteur sont reçues par la Commission administrative.

**Article 19 :** Les listes de candidature sont définitivement arrêtées, au plus tard, 30 jours avant la date du scrutin.

**Article 20 :** Les dossiers de candidature sont composés comme suit :

- acte de naissance ou jugement supplétif ;
- récépissé d'inscription sur le registre de la Chambre des Mines du Mali ;
- certificat de résidence ;
- casier Judiciaire ;
- quitus fiscal ou tout document faisant foi.

Les dossiers de candidature sont déposés en trois exemplaires dont :

- un exemplaire au ministère chargé des Mines ;
- un exemplaire au Gouvernorat de Région ou du District ;
- un exemplaire à la Commission administrative pour les besoins de l'affichage.

**Article 21 :** Après la publication des candidatures, les intéressés disposent d'un délai de deux (02) jours pour saisir le juge civil qui doit statuer dans un délai de huit (08) jours, en premier et dernier ressort.

**Article 22 :** Le scrutin se déroule un dimanche, au moins quinze jours, avant l'expiration du mandat de l'Assemblée consulaire sortante.

Il est créé dans chaque Région et dans le District de Bamako un bureau de vote présidé par le représentant du Gouverneur.

En cas de besoin, des bureaux de vote supplémentaires peuvent être créés par arrêté du ministre chargé des Mines.

La campagne électorale est ouverte le dixième jour qui précède le scrutin. Elle prend fin le jour précédant la veille du scrutin à minuit.

**Article 23 :** Les élections ont lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste, sauf cas de liste unique présentée pour un secteur.

**Article 24 :** Après la clôture du scrutin, les membres du bureau procèdent, immédiatement et sur place, au dépouillement des votes et en dressent le procès-verbal en trois exemplaires. Une copie de la synthèse des résultats signée sur place par les membres du bureau de vote, est remise au représentant de chaque liste de candidats.

Un exemplaire du procès-verbal est adressé au ministre de tutelle par voie hiérarchique, un à la Chambre des Mines du Mali et le dernier au Gouverneur.

**Article 25 :** Les résultats du scrutin sont proclamés par les Gouverneurs de Région et du District et publiés par voie d'affichage. Dans les quinze (15) jours suivant cette publication, tout électeur ou candidat peut contester la validité du scrutin devant la juridiction compétente.

En cas d'annulation, il sera procédé, dans les quinze (15) jours qui suivent, à de nouvelles élections dans les circonscriptions où le scrutin a été contesté.

Le ministre chargé des Mines procède à l'insertion de l'ensemble des résultats proclamés dans le Journal officiel.

**Article 26 :** Les recours devant les juridictions ne sont pas suspensifs.

**Article 27 :** La nouvelle Assemblée consulaire est installée dans les quinze (15) jours qui suivent la proclamation des résultats.

L'Assemblée consulaire sortante reste en fonction jusqu'à cette installation.

## **Section II : Du Bureau**

### **Sous-section 1 : Des attributions**

**Article 28 :** Sous réserve des pouvoirs expressément confiés à l'Assemblée consulaire, le Bureau dispose des pouvoirs les plus étendus en matière de gestion, sans préjudice des intérêts des membres de la Chambre des Mines du Mali.

A ce titre, il :

- dirige les activités de la Chambre des Mines du Mali, conformément aux dispositions des textes organiques et aux directives et orientations de l'Assemblée consulaire ;
- tient et fait tenir les comptes de la Chambre des Mines du Mali et les présente à l'Assemblée consulaire ;
- prépare et convoque les réunions de l'Assemblée consulaire ;
- examine et applique les dispositions relatives au personnel ;

- veille à l'information et à la formation des membres de la Chambre des Mines du Mali ;
- donne suite à tout avis demandé par les pouvoirs publics dans le cadre des missions dévolues à la Chambre des Mines du Mali.

**Article 29 :** Les fonctions de membre du Bureau sont gratuites.

Toutefois, les membres du bureau bénéficient d'une indemnité de session dont le montant est fixé par une délibération de l'Assemblée consulaire.

Dans le cadre de l'exercice de leur fonction, les frais engagés et dûment justifiés par les membres du Bureau à l'occasion de missions de la Chambre des Mines du Mali peuvent donner lieu à remboursement.

### **Sous-section 2 : De la composition**

**Article 30 :** Après les élections et avant son installation solennelle, la nouvelle Assemblée consulaire élit en son sein les membres du Bureau pour la durée du mandat.

Le Bureau de la Chambre des Mines du Mali est composé comme suit :

- \* un Président ;
- \* quatre Vice-présidents ;
- \* un Trésorier Général ;
- \* un Trésorier Général Adjoint ;
- \* un Secrétaire aux Relations Extérieures ;
- \* un Secrétaire à l'Information.

Nul ne peut être à la fois membre du Bureau de la Chambre des Mines du Mali et membre du Bureau d'une autre Chambre Consulaire.

**Article 31 :** Le président du Bureau est le président de la Chambre des Mines du Mali. Il doit être de nationalité malienne.

**Article 32 :** Les quatre (04) vice-présidents sont choisis en raison d'un vice-président par secteur prévu à l'article 5 du présent décret.

**Article 33 :** Les attributions des membres du Bureau sont déterminées par le règlement intérieur.

### **Sous-section 3 : Du mode d'élection**

**Article 34 :** La séance, au cours de laquelle le Bureau est élu, est présidée par le membre le plus âgé de la nouvelle Assemblée consulaire assisté, comme secrétaire, par le membre le plus jeune.

**Article 35 :** Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret par les membres de l'Assemblée consulaire à l'exception des vice-présidents qui sont élus par les membres de l'Assemblée consulaire de leur secteur.

Les candidatures sont individuelles.

**Article 36 :** Est déclaré élu à un poste donné, le candidat qui recueille le plus grand nombre de suffrages exprimés.

En cas d'égalité de voix, l'élection est acquise à celui qui a exercé le plus grand nombre de mandats.

En cas d'égalité du nombre de mandats le candidat le plus âgé est déclaré élu.

**Article 37 :** Les résultats du scrutin sont consignés dans le procès-verbal de séance.

### **Section III : Du Secrétaire général**

**Article 38 :** Le Secrétaire Général dirige, coordonne et anime l'ensemble des services de la Chambre des Mines du Mali et centralise leurs activités.

A ce titre, il assure le secrétariat de séance, prépare les réunions du Bureau, des commissions et les sessions de l'Assemblée Consulaire.

Il rédige les procès-verbaux, les comptes rendus des débats et les délibérations de l'Assemblée consulaire.

Il prépare le budget de la Chambre des Mines du Mali.

Au niveau de chaque délégation régionale et du District de Bamako, un secrétariat administratif assure l'exécution des tâches administratives courantes.

**Article 39 :** Le Secrétaire général propose au Bureau une décision sur l'organisation et les modalités de fonctionnement des services du secrétariat général.

## **CHAPITRE II : DES DELEGATIONS REGIONALES ET DU DISTRICT DE BAMAKO**

**Article 40 :** La Chambre des Mines du Mali est représentée dans chaque Région et dans le District de Bamako par une Délégation Régionale.

**Article 41 :** La Délégation Régionale est constituée par les membres de l'Assemblée consulaire élus dans la Région et dans le District de Bamako.

**Article 42 :** Les Délégations Régionales et du District de Bamako élisent leur Bureau selon les mêmes modalités que le Bureau de la Chambre des Mines du Mali.

Ce Bureau comprend :

- \* un Président ;
- \* un à trois vice-présidents selon le nombre de secteurs d'activités existants dans la circonscription ;
- \* un Trésorier Général ;
- \* un Trésorier Général Adjoint ;
- \* un Secrétaire à l'Information.

Le Président et les vice-présidents seront issus de secteurs différents.

**Article 43 :** En cas de besoin, les Délégations Régionales et celle du District de Bamako peuvent, selon les mêmes règles que l'Assemblée consulaire, constituer des commissions techniques chargées d'étudier des questions spécifiques.

**Article 44 :** Les Présidents des Délégations Régionales et du District de Bamako représentent le Bureau et le Président de la Chambre des Mines du Mali dans les Régions et dans le District de Bamako. En cas de besoin, ils assistent de droit, avec voix consultative aux réunions du Bureau national.

## **TITRE II : DU FONCTIONNEMENT**

### **CHAPITRE I : DU FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE CONSULAIRE**

**Article 45 :** L'Assemblée consulaire se réunit en session ordinaire tous les six (06) mois sur convocation du Président de la Chambre des Mines du Mali.

Elle peut se réunir en session extraordinaire sur convocation du Président de la Chambre, du ministre de tutelle ou à la demande d'au moins deux tiers de ses membres. Elle peut faire appel à toute personne extérieure en raison de sa compétence.

**Article 46 :** L'Assemblée consulaire de la Chambre des Mines du Mali peut constituer en son sein des commissions de travail en vue de l'étude de questions spécifiques. Ces commissions se réunissent sur convocation de leurs présidents, à la demande du Président de la Chambre des Mines du Mali.

### **CHAPITRE II : DU FONCTIONNEMENT DU BUREAU**

**Article 47 :** Le Bureau se réunit, une fois par mois, sur convocation de son Président.

Il peut se réunir chaque fois que de besoin sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins un tiers de ses membres.

**Article 48 :** Le remplacement d'un membre de l'Assemblée consulaire en cours de mandat est assuré par le candidat suppléant lors des dernières élections.

### **CHAPITRE III : DU FONCTIONNEMENT DES DELEGATIONS REGIONALES**

**Article 49 :** Les Délégations Régionales se réunissent en session ordinaire, tous les six (06) mois, sur convocation de leurs présidents.

Elles peuvent se réunir en session extraordinaire sur convocation de leurs présidents ou à la demande d'au moins un tiers de leurs membres en exercice.

### **TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

**Article 50 :** Lorsque les élections n'ont pas lieu à terme échu, le mandat de l'Assemblée consulaire et du Bureau de la Chambre des Mines est prorogé par arrêté du ministre de tutelle pour une période maximale de six (06) mois.

A l'issue de ce délai, si l'élection n'a toujours pas lieu, il est institué un collègue transitoire qui fait office de Bureau de la Chambre jusqu'à l'élection des membres de l'Assemblée consulaire. Pendant cette période, les pouvoirs de l'organe délibérant de la Chambre des Mines sont transférés au ministre de tutelle.

**Article 51 :** La Chambre des Mines du Mali établit son règlement intérieur qui fixe les détails de son organisation et les modalités de son fonctionnement.

**Article 52 :** A titre exceptionnel, les dispositions de l'article 10 ne s'appliquent pas aux candidats aux premières élections consécutives à l'adoption du présent décret, en ce qui concerne la durée requise dans l'exercice d'une profession minière.

**Article 53 :** Toute disposition non précisée explicitement dans le présent décret, sera réglée par arrêté du Ministre de tutelle.

**Article 54 :** Le présent décret abroge le Décret n°04-587/P-RM du 23 décembre 2004 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Chambre des Mines du Mali.

**Article 55 :** Le ministre des Mines et du Pétrole, le ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 08 août 2018**

**Le Président de la République,  
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,  
Soumeylou Boubeye MAIGA**

**Le ministre des Mines et du Pétrole,  
Professeur Tiémoko SANGARE**

**Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation,  
Mohamed Ag ERLAF**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,  
Docteur Boubou CISSE**

### **DECRET N°2018-0657/P-RM DU 08 AOUT 2018 PORTANT APPROBATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DOMANIALE ET FONCIERE**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2016-0056/P-RM du 15 février 2016 fixant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des documents de politique nationale ;

Vu le Décret n°2016-0177/P-RM du 25 mars 2016 portant création du cadre institutionnel de la Réforme domaniale et foncière au Mali ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

**Statuant en conseil des ministres,**

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont approuvés la Politique nationale domaniale et foncière et le plan d'actions 2018-2022.

**Article 2 :** Le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population, le ministre de l'Elevage et de la Pêche, le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 08 août 2018**

**Le Président de la République,  
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,  
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,  
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,  
Cheick Sidya SISSOKO dit Kalifa**

**Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,  
Mohamed AG ERLAF**

**Le ministre de l'Agriculture,  
Docteur Nango DEMBELE**

**Le ministre de l'Aménagement du Territoire et de la  
Population,  
Adama Tiémoko DIARRA**

**Le ministre de l'Elevage et de la Pêche,  
Madame KANÉ Rokia MAGUIRAGA**

**Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement  
et du Développement durable,  
Madame KEITA Aïda M'BO**

-----

**DECRET N°2018-0658/P-RM DU 08 AOUT 2018  
PORTANT APPROBATION DU SCHEMA  
DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE  
MOPTI ET ENVIRONS**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles  
générales de l'urbanisme ;

Vu l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000,  
modifiée, portant Code domanial et foncier ;

Vu le Décret n° 2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017  
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017,  
modifié, portant nomination des membres du  
gouvernement,

**STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est approuvé et rendu exécutoire, pour une  
durée de vingt (20) ans, de 2018 à 2037, le Schéma  
Directeur d'Urbanisme de la ville de Mopti et environs,  
annexé au présent décret.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est  
opposable à l'Etat, aux Collectivités territoriales et aux tiers  
opérant dans son périmètre.

**Article 2 :** L'application du présent schéma directeur fait  
l'objet d'études de Plans d'Urbanisme sectoriels (P.U.S)  
et de plans de détails selon la programmation prévue dans  
le document.

Ces plans ne peuvent pas modifier les grandes orientations  
du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Ce Schéma Directeur d'Urbanisme approuvé est révisable  
tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement  
social et économique de la ville de Mopti et environs.

**Article 3 :** Le présent décret abroge toutes dispositions  
antérieures contraires, notamment celles du Décret n°01-  
191/P-RM du 02 mai 2001 portant approbation du Schéma  
Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la  
ville de Mopti et environs.

**Article 4 :** Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le  
ministre de l'Administration territoriale et de la  
Décentralisation, le ministre des Collectivités territoriales,  
le ministre du Développement local, le ministre de  
l'Economie et des Finances et le ministre de  
l'Aménagement du Territoire et de la Population sont  
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent décret, qui sera enregistré et publié au Journal  
officiel.

**Bamako, le 08 août 2018**

**Le Président de la République,  
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,  
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,  
Cheick Sidva SISSOKO dit Kalifa**

**Le ministre de l'Administration territoriale et de la  
Décentralisation,  
Mohamed AG ERLAF**

**Le ministre des Collectivités territoriales,  
Alhassane AG HAMED MOUSSA**

**Le ministre du Développement local,  
Soumana Mory COULIBALY**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,  
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de l'Aménagement du Territoire et de la  
Population,  
Adama Tiémoko DIARRA**

**ARRETES**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ARRETE N°2018-2613/MESRS-SG DU 25 JUILLET  
2018 FIXANT LA LISTE DES PROGRAMMES DE  
FORMATION HABILITES D'INSTITUTIONS  
PRIVEES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

**ARRETE:**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** La liste des programmes de formation habilités d'institutions privées d'enseignement supérieur et de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

<b>Elite Internationale de Bamako (EIB)</b>	<p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Audit et Contrôle de Gestion</p>
<b>Centre d'Etudes et de Formation en Informatique et Bureautique (CEFIB)</b>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion Logistique et Transport</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion Logistique et Transport</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Sciences et Techniques Comptables et Financières</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Gestion Logistique et Transport</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Sciences et Techniques Comptables et Financières</p>
<b>Centre d'Ingénierie de Formation en Energie et Développement Durable (CIFED)</b>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de la Terre et de L'Environnement          Option : Energies Renouvelables et Efficacité Energétique</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Electronique, Electrotechnique, Automatique          Option : Réseaux Electriques</p>

<p><b>Centre de Perfectionnement et de Formation Hôtelière (CPFH)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Informatique de Gestion</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Marketing-Communication</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Hôtellerie-Tourisme</p>
<p><b>Complexe Scolaire et Universitaire Privé BAZO (CSUP-BAZO)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Logistique et Transport</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Génie Environnement</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Comptabilité, Contrôle et Audit</p>
<p><b>Ecole Privée des Hautes Etudes en Santé Publique (EPHESP)</b></p>	<p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences de la Santé          Mention : Santé Publique          Spécialité : Santé Publique Internationale</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Economie          Spécialité : Management et évaluation des projets</p>
<p><b>Complexe Universitaire Polytechnique Privé Balla TRAORE (CUPP-BALLAT)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Entreprises et Administrations</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Informatique de Gestion</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Marketing-Communication</p>

<b>Ecole Expert Génie Informatique Supérieure (EGI-SUP)</b>	<b>Licence Pro :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Logistique et Transport
<b>Ecole Spéciale Privée de Commerce, d'Administration et de l'Entrepreneuriat (ESCAE-P)</b>	<b>Licence Pro :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing-Communication  <b>Licence Pro :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Ressources Humaines  <b>Licence Pro :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion  <b>Licence Pro :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finances Comptabilité
<b>Ecole Supérieure de Commerce – Mali (ESC-Mali)</b>	<b>Licence Pro :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing-Communication  <b>Licence Pro :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion  <b>Licence Pro :</b> Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Topographie  <b>Master :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Management de Projets  <b>Master :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Management et Administration des Entreprises  <b>Master :</b> Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Information et Communication Spécialité : Médias, Information et Communication
<b>Ecole Supérieure de Gestion, d'Informatique et de Comptabilité (ESGIC)</b>	<b>DUT :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Ressources Humaines

<p><b>Ecole Supérieure de Management, de Commerce et d'Informatique (SUP'MANAGEMENT)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Administration Système et Réseaux Informatiques</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Administration et Gestion des Entreprises</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Information, de l'Audiovisuel et Multimédia          Option : Infographie Multimédia, Webdesign et multimédia</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Economie          Spécialité : Economie Internationale et Développement</p>
<p><b>Ecole Supérieure des Sciences Politiques et de Gestion (ESPG)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Réseaux Informatiques et Télécommunication</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Ressources Humaines</p>
<p><b>Ecole Supérieure Privée de Technologies Appliquées du Mali (APTECH-MALI)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Informatique de Gestion</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences pour l'Ingénieur          Option : Télécommunication</p>

<p><b>Ecole Supérieure Privée de Technologies Appliquées du Mali (APTECH-MALI)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>            Domaine : Sciences Economiques et de Gestion            Mention : Gestion            Option : Secrétariat Assistant de Direction</p> <p><b>Master :</b>            Domaine : Sciences et Technologies            Mention : Sciences pour l'Ingénieur            Spécialité : Télécommunication</p> <p><b>Master :</b>            Domaine : Sciences Economiques et de Gestion            Mention : Gestion            Spécialité : Informatique de Gestion</p>
<p><b>Ecole Supérieure Privée de Commerce et Gestion (ESPCG)</b></p>	<p><b>DUT :</b>            Domaine : Sciences Economiques et de Gestion            Mention : Gestion            Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>Licence Pro :</b>            Domaine : Sciences Economiques et de Gestion            Mention : Gestion            Option : Gestion des Ressources Humaines</p>
<p><b>Institut de Formation pour le Développement Economique et Social (IDES)</b></p>	<p><b>Master :</b>            Domaine : Sciences Economiques et de Gestion            Mention : Economie            Spécialité : Economie de l'Environnement</p> <p><b>Master :</b>            Domaine : Sciences Economiques et de Gestion            Mention : Gestion            Spécialité : Entrepreneuriat et Gestion des PME</p>
<p><b>Ecole Supérieure de Technologie et de Management (ESTM)</b></p>	<p><b>DUT :</b>            Domaine : Sciences Economiques et de Gestion            Mention : Gestion            Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>Licence Pro :</b>            Domaine : Sciences Economiques et de Gestion            Mention : Gestion            Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>Master :</b>            Domaine : Sciences Economiques et de Gestion            Mention : Gestion            Spécialité : Gestion des Ressources Humaines</p>
<p><b>Ecole Technique Privée d'Enseignement Professionnel (ETPEP)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>            Domaine : Sciences Economiques et de Gestion            Mention : Gestion            Option : Gestion des Ressources Humaines</p>

<p><b>Ecole Technique Privée d'Enseignement Professionnel (ETPEP)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Réseaux Informatiques et          Télécommunication</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Audit et Contrôle de Gestion</p>
<p><b>Institut des Hautes Etudes Professionnelles (IHEP)</b></p>	<p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Management des projets</p>
<p><b>Ecole Technique Supérieure Privée de Gestion - Soumatio DIAMOUTENE (ETSPG-SD)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Logistique et Transport</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Marketing-Communication</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Hôtellerie-Tourisme</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance – Comptabilité</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Informatique de Gestion</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Ressources Humaines</p>
<p><b>Institut International de Management de Bamako (IIM-BKO)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Secrétariat Assistant de Direction</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Entreprises et des Administrations</p>

<p><b>Group Gemini Management International (GMI)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Réseaux Informatiques et Télécommunication</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Hôtellerie-Tourisme</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Energie et Développement Durable</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Stratégie et Management de la Communication</p>
<p><b>Institut Consulaire d'Etudes et de Formation (INCEF)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Informatique de Gestion</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Marketing-Communication</p>
<p><b>Institut de Gestion et de Langues Appliquées aux Métiers (IGLAM)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p> <p><b>Licence Pro:</b>          Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société          Mention : Information et Communication          Option : Médias, Information et Communication</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p>

<p><b>Institut de Management et de Technologie (IMATEC)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Marketing-Communication</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Marketing-Communication</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Ressources Humaines</p>
<p><b>Institut des Finances SAMAKE Mohamed (IF SAMAKE Mohamed)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Administration Economique et Sociale          Options : - Comptabilité Publique          - Fiscalité          - Cadastre et Domaines</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Administration Economique et Sociale          Spécialités : - Comptabilité Publique          - Fiscalité          - Cadastre et Domaines</p>

<p><b>Institut des Hautes Etudes en Management (IHEM)</b></p>	<p><b>Licence :</b>          Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration          Mention : Droit          Option : Droit</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Comptabilité, Contrôle et Audit</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration          Mention : Droit          Spécialité : Droit Public</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration          Mention : Droit          Spécialité : Droit Privé</p>
<p><b>Institut des Sciences Politiques, Relations Internationales et Communications (ISPRIC)</b></p>	<p><b>Licence Pro:</b>          Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société          Mention : Information et Communication          Option : Communication Journalisme</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration          Mention : Droit          Option : Droit Public</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration          Mention : Droit          Option : Relations Internationales</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration          Mention : Sciences politiques          Option : Sciences Politiques</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration          Mention : Sciences politiques          Spécialité : Sciences Politiques</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration          Mention : Droit          Spécialité : Droit des Affaires et Fiscalité</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Gestion des Projets</p>

<b>Institut Privé Simon Finance et Management International (IPSFMI)</b>	<b>Licence Pro :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance-Comptabilité
	<b>Licence Pro :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Management des Projets
	<b>Licence Pro :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing-Communication
	<b>Master :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Management des Projets
	<b>Master :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Economie Spécialité : Banque-Finance-Assurance
	<b>Master :</b> Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Information et Communication Spécialité : Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication
	<b>Master :</b> Domaine : Sciences de la Santé Mention : Santé Publique Spécialité : Management des Services de Santé et de Pharmacie
<b>Master :</b> Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Economie Spécialité : Commerce International et Logistique	

<p><b>Institut Supérieur de Commerce (ISC-BUSINESS SCHOOL)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Réseaux Informatiques et Télécommunication</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Economie          Spécialité : Banque-Finance- Assurance</p> <p><b>Master:</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Spécialité : Réseaux Informatiques et Télécommunication</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Logistique et Transport</p>
<p><b>Institut Supérieur de Formation et de Gestion d'Entreprise (ISFGE)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Administration et Gestion des Entreprises</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Logistique et Transport</p>
<p><b>Institut Supérieur d'Informatique et de Management (ISIM)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Génie Informatique</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Entreprises et des Organisations</p>

<p><b>Institut Supérieur des Techniques Economiques, Comptables et Commerciales (INTEC-SUP)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Logistique et Transport</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Secrétariat Assistant de Direction</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Entreprises et des Organisations</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Marketing et Technique de Commercialisation</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Audit et Contrôle de Gestion</p>
<p><b>Institut Supérieur des Techniques Economiques, Comptables et Commerciales (INTEC-SUP)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Banque-Finance-Assurance</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Spécialité : Réseaux Informatiques et Télécommunication</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>

<p><b>Institut des Technologies Appliquées d'Afrique de Bamako (ITA-BAMAKO)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Electronique, électrotechnique, automatique          Option : Génie Electrique</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Finance-Comptabilité</p>
<p><b>Institut Supérieur de Technologies Appliquées (TechnoLAB - ISTA)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Génie Electrique et Energies Renouvelables</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société          Mention : Information et Communication          Option : Archivage et Informatique Documentaire</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Informatique de Gestion</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Spécialité : Réseaux Informatiques et Télécommunication</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Spécialité : Génie Electrique et Energies Renouvelables</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Management des Projets</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Informatique de Gestion</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Spécialité : Ingénierie des Systèmes, Réseaux Informatiques et Sécurité</p>

<p><b>Institut Supérieur de Technologie Appliquée et de Gestion (ISTAG)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Marketing-Communication</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Hydraulique</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Logistique-Transport</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Marketing-Communication</p> <p><b>Master:</b>          Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société          Mention : Information et Communication          Spécialité : Communication Journalisme</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Gestion des Entreprises et des Administrations</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Gestion des Projets</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Spécialité : Réseaux Informatiques et Télécommunication</p>
<p><b>Institut Privé des Technologies de Bamako (ITB-Privé)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Informatique          Option : Science Informatique</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Ingénierie Financière</p>

<p><b>Institut Privé des Technologies de Bamako (ITB-Privé)</b></p>	<p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Marketing-Management</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Informatique          Spécialité : Science Informatique</p>
<p><b>Institut Universitaire Privé de Gestion-Talibi (IUPG-T)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Commerce International</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Marketing-Communication</p>
<p><b>Institut Supérieur Privé de Management, d'Administration, de Technologie et d'Industrie de Boukassoumbougou (ISPMATI)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Secrétariat Assistant de Direction</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société          Mention : Information et Communication          Option : Communication-Journalisme</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration          Mention : Droit          Option : Droit des Affaires</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société          Mention : Information et Communication          Option : Communication-Journalisme</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Finance-Comptabilité</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Gestion des Ressources Humaines</p>

<p><b>Université Privée les Grands BIASSON (UPGB)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de la Terre et de l'Environnement          Option : Mine et Géologie</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de la Terre et de l'Environnement          Option : Mine et Géologie</p>
<p><b>Institut Supérieur Technique Privé des Arts et Métiers (ISTPAM)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Informatique          Option : Science Informatique</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Génie des Télécommunications et Réseaux Informatiques</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Informatique de Gestion</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Génie des Télécommunications et Réseaux Informatiques</p>
<p><b>Institut Universitaire Privé de Gestion-Cheick Modibo DIARRA (IUPG-CMD)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Entreprises et des Administrations</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Informatique de Gestion</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Logistique et Transport</p>

<p><b>Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) / Unité Universitaire de Bamako (UUBa)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société          Mention : Information et Communication          Option : Communication-Journalisme</p> <p><b>Licence :</b>          Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société          Mention : Philosophie          Option : Philosophie</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société          Mention : Information et Communication          Spécialité : Communication-Journalisme</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société          Mention : Philosophie          Spécialité : Philosophie</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Audit et Contrôle de Gestion</p>
<p><b>Université Privée Ahmed Baba (UPAB)</b></p>	<p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Marketing et Vente</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Informatique de Gestion</p>

<p><b>Université Africaine des Sciences (UAS)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration          Mention : Droit          Option : Droit Privé</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration          Mention : Droit          Option : Droit Public</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Ressources Humaines</p>
<p><b>Université Privée de Management et de Technologies Tropicales (UPM2T)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Audit et Contrôle de Gestion</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société          Mention : Information et Communication          Option : Communication-Journalisme</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Réseaux Informatiques et Télécommunication</p>

<p><b>Université Privée « LA MEMOIRE SUPERIEURE » (MEMO-SUP)</b></p>	<p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Commerce International</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration          Mention : Droit          Option : Droit des Affaires</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Informatique de Gestion</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Logistique-Transport</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Marketing-Communication</p>
<p><b>Université Scientifique Libre de Bamako (USLB)</b></p>	<p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Biologie          Spécialité : Microbiologie</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Biologie          Spécialité : Sciences Biologiques</p> <p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Biochimie          Spécialité : Biochimie</p>

<p><b>Université Privée les Grands BIASSON (UPGB)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de la Terre et de l'Environnement          Option : Mine et Géologie</p> <p><b>Licence Pro :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de la Terre et de l'Environnement          Option : Mine et Géologie</p>
---	---

<p><b>Université Privée Modibo Kane Dilly (UPMKD)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Marketing-Communication</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Informatique de Gestion</p> <p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Finance-Comptabilité</p>
<p><b>Université Privée Modibo Kane Dilly (UPMKD)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Option : Hôtellerie-Tourisme</p>
<p><b>Université Privée Modibo Kane Dilly (UPMKD)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Option : Réseaux Informatiques et Télécommunication</p>
<p><b>Université Privée Modibo Kane Dilly (UPMKD)</b></p>	<p><b>DUT :</b>          Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société          Mention : Information et Communication          Option : Communication-Journalisme</p>
<p><b>Université Privée Modibo Kane Dilly (UPMKD)</b></p>	<p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Hôtellerie-Tourisme</p>
<p><b>Université Privée Modibo Kane Dilly (UPMKD)</b></p>	<p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences et Technologies          Mention : Sciences de l'Ingénieur          Spécialité : Réseaux Informatiques et Télécommunication</p>
<p><b>Université Privée Modibo Kane Dilly (UPMKD)</b></p>	<p><b>Master :</b>          Domaine : Sciences Economiques et de Gestion          Mention : Gestion          Spécialité : Ingénierie Financière</p>

**ARTICLE 2:** L'habilitation des programmes de formation prend effet à compter de la rentrée académique 2017- 2018 pour une durée de quatre (04) ans.  
Seuls les diplômes délivrés dans le cadre de l'habilitation sont reconnus.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Bamako, le 25 juillet 2018**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,  
Professeur Assétou Founè SAMAKE MIGAN**

### ANNONCES ET COMMUNICATIONS

**Suivant récépissé n°127/P-CK** en date du 11 mai 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Usagers d'Adduction d'Eau Potable Interconnectée de Madina et Alahina», en abrégé (AUAEP Madina-Alahina).

**But :** L'exploitation efficiente et efficace d'un système d'alimentation et de distribution d'eau potable dans son périmètre ; la défense des intérêts communs des adhérents dans le domaine de l'eau potable ; la garantie d'un égal accès à l'eau potable pour tous les habitants des localités concernées, en vue d'améliorer leur santé et d'alléger les tâches quotidiennes des ménagères ; la gestion saine des ressources financières et toute action permettant le développement du système et l'amélioration de la consommation d'eau potable ; la promotion des pratiques d'hygiène et d'assainissement du milieu et en matière d'eau potable.

**Siège Social :** Madina (Commune rurale de Séro-Diamanou).

#### **LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :**

**Président :** Kaba CAMARA

**Vice-président :** Bakari SIDIBE

**Secrétaire administratif :** Moussa SISSOKO

**Trésorier :** Samba SIDIBE

**Trésorier adjointe :** Sira DIAKITE

**Conseiller à l'hygiène et à l'assainissement :** Fatoumata CAMARA

**Conseiller à l'hygiène et à l'assainissement :** Coumba KANOUTE

**Conseiller à l'hygiène et à l'assainissement :** Ousmane SISSOKO

**Secrétaire à l'organisation :** Koudédia SIDIBE

**Secrétaire à l'organisation :** Moussa DIAKITE

**Secrétaire à l'organisation :** Mariam TOURE

**Accord-cadre n°001490** en date du 17 mai 2018, signé entre le gouvernement de la République du Mali et l'ONG-Association dénommé : «Association pour le Développement au Sahel» (ADS), représentée par son Président, **Monsieur Idbel Tanett AG MOHAMED.**

**Siège social :** Tessalit au quartier Ahanboubar Tél : (+223) 90 71 29 72.

L'ONG- Association ADS signataire de l'Accord-cadre n°001490 avec l'Etat s'engage, conformément à la politique de développement économique, social et culturel de la République du Mali et au présent Accord-cadre, à intervenir dans les zones et domaines énumérés ci-dessous par des actions concrètes, humanitaires et/ou de développement ;

**ZONE :** Régions de Gao, Tombouctou, Kidal, Taoudéni, Ménaka et le District de Bamako.

#### **DOMAINES :**

- Education, Santé, Artisanat, Elevage, Scolarisation des filles, Maraichage, Produits artisanaux ;

- Assainissement, Bonne gouvernance, Organisation des journées de salubrités contre les maladies la promotion Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Pour le Gouvernement de la République du Mali,

**Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation,**

**Mohamed AG ERLAF**

Grand Officier de l'Ordre National

Pour l'ONG-Association ADS

Signataire de l'Accord-cadre n°001490 avec l'Etat,

**Président :** Idbeltanett AG MOHAMED

**Suivant récépissé n°0396/G-DB** en date du 17 mai 2018, il a été créé une association dénommée : «Mali-Solidarité», en abrégé (M.S).

**But :** la protection, l'éducation, des enfants démunis ainsi que la défense de leurs intérêts et leurs droits dans un cadre familial et dans un climat d'affection, de respect et de sécurité, etc.

**Siège Social :** au village CAN lot n°1 F.

#### **LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :**

**Président :** Habib DIARRA

**Vice présidente chargée des relations extérieures :** Mme DIARRA Mariam Flantié DIALLO

**Secrétaire général** : Mamadou DIALLO  
**Trésorier** : Ismaël DIARRA  
**Secrétaire chargé du partenariat** : Modibo DIOMBELE

**Secrétaire chargée de la formation et de l'encadrement** :  
 Mme N'DIAYE Assetou KEÏTA

**Secrétaire chargée de la formation et de l'encadrement adjointe** : Mme SOUNTERA Aminata DIALLO

**Secrétaire chargé de la communication** : Ahmadou Baba DIALLO

**Commissaire aux comptes** : Oumar TOURE

-----

Suivant récépissé n°0513/G-DB en date du 20 juin 2018, il a été créé une association dénommée : «Coordination des Associations des Ressortissants de la Commune de Fangasso», (cercle de Tominian, région de Ségou), en abrégé (C.A.R.CO.F).

**But** : Promouvoir le développement socio-économique, éducatif et culturel de la commune de Fangasso, etc.

**Siège Social** : Baco-Djicoroni ACI, Rue 790, Porte 16.

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :**

**Président** : Bakarou KAMATE  
**Secrétaire général** : Sarambé COULIBALY  
**Secrétaire général adjoint** : Sibiri KAMATE  
**Secrétaire administratif** : Désiré KONE  
**Secrétaire administratif adjoint** : Beh Vincent DIARRA  
**Secrétaire à l'organisation** : Isaïe TRAORE  
**Secrétaire à l'organisation adjoint** : Mamoutou KAMATE

**2<sup>ème</sup> Secrétaire à l'organisation adjoint** : Soumaïla COULIBALY

**Trésorier** : Mamadou KAMATE

**Trésorier adjoint** : Honoré SANOU

**Secrétaire au développement et à l'environnement** :  
 Biènio MOUNKORO

**Secrétaire au développement et à l'environnement adjoint** : Noussan Jacob DENA

**Secrétaire à la communication et à la mobilisation** :  
 Kanan Boubacar KAMATE

**Secrétaire à la communication et à la mobilisation adjoint** : Lassine DEMBELE

**Secrétaire chargé des relations extérieures** : Ousmane KAMATE

**Secrétaire chargé des relations extérieures adjoint** :  
 Amadou KAMATE

**Commissaire aux comptes** : Guimouni THERA

**Commissaire aux comptes adjoint** : Samou DIARRA  
**Secrétaire à l'éducation et à la culture** : Douty COULIBALY

**Secrétaire à l'éducation et à la culture adjoint** : Sizo KAMATE

**Secrétaire aux mouvements associatifs et aux organisations socio-professionnelles** : Yousouf KAMATE

**Secrétaire aux mouvements associatifs et aux organisations socio-professionnelles adjoint** : Douba KAMATE

**Secrétaire à la solidarité** : Lassine COULIBALY  
**Secrétaire aux sports et loisirs** : Issa KAMATE

**Secrétaire aux sports et loisirs adjoint** : Gaoussou KAMATE

**Secrétaire aux conflits** : Alexandre DENA  
**Secrétaire aux conflits adjoint** : Mahamadou DIARRA

**Secrétaire chargée des relations avec les femmes** :  
 Bintou KAMATE

**Secrétaire chargé des relations avec les jeunes** : Jacques THERA

**Secrétaire chargé de la santé** : Georges KAMATE

**Secrétaire chargé de la santé adjoint** : Koni BAYA

-----

Suivant récépissé n°260/CKTI en date du 10 juillet 2018, il a été créé une association dénommée : Association des Muezzins de Kalaban Coro, en abrégé (AMUKA).

**But** : Regrouper les muezzins autour d'une association ; l'entraide dans le domaine économique et social des membres ; renforcer les capacités des muezzins dans les règles de l'islam etc.

**Siège Social** : Kalaban coro (commune de Kalaban Coro).

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :**

**Président** : Sinaly DIARRA  
**Vice - président** : Oumar DIAKITE  
**Secrétaire général** : Youssouf COULIBALY  
**Secrétaire général adjoint** : Mamadou COULIBALY  
**Secrétaire administratif** : Souleymane DIALLO  
**Secrétaire administratif adjoint** : Bourama KANOUTE  
**Secrétaire aux affaires sociales** : Drissa KONATE

**Secrétaire aux affaires sociales adjoint** : Siramankan DOUMBIA

**Secrétaire aux affaires sociales 2<sup>ème</sup> adjoint** : Aly SANGARE

**Secrétaire aux affaires extérieures** : Oumar SISSOKO

**Secrétaire aux affaires extérieures adjoint** : Abdoulaye COULIBALY

**Secrétaire aux affaires religieux** : Alpha GALLO

**Secrétaire aux affaires religieux adjoint** : Fousseni N'DAOU

**Secrétaire à l'organisation** : Youssouf COULIBALY

**Secrétaire à l'organisation adjoint** : Bah COULIBALY

**Secrétaire à l'organisation 2<sup>ème</sup> adjoint** : Binké KANE

**Secrétaire aux affaires féminines** : Yoro SANKO

**Secrétaire aux affaires féminines 1<sup>er</sup> adjoint** : Fabou COULIBALY

**Secrétaire aux affaires féminines 2<sup>ème</sup> adjoint** : Bayini SAMAKE

**Secrétaire aux affaires féminines 3<sup>ème</sup> adjoint** : Bouyé DEMBELE

-----

**Suivant récépissé n°0553/G-DB** en date du 26 juillet 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants de Kolo et Sympathisants», (commune de Kouladougou, cercle de Bla, région de Ségou), en abrégé (A.R.K.S).

**But** : Contribuer au développement du village de Kolo, etc.

**Siège Social** : Banankabougou, Rue 770, Porte 295.

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :**

**Président** : Saïbou DEMBELE

**Vice président** : Adama DEMBELE

**Trésorier** : Yaya DEMBELE

**Assistant Trésorier** : Brahima BOUARE

**Commissaire aux comptes** : Lassana BOUARE

**Secrétaire chargé de la communication** : Amedou DEMBELE

**Assistant chargé de la communication** : Daouda BOUARE

**Secrétaire à l'organisation** : Abdou BOUARE

**Secrétaire aux conflits et aux affaires sociales** : Sidiki BOUARE

**Secrétaire aux activités sportives et culturelles** : Seydou FOMBA

**Suivant numéro d'immatriculation n°N-2018-S4b1/0384/A** en date du 21 août 2018, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée «BENDIYA» des Femmes de BOLITOMO, en abrégé (SCOOPS BENDIYA).

**But** : Promouvoir l'esprit coopératif entre les membres ; intensifier le maraîchage et les autres filières agricoles ; promouvoir l'embouche des ovins et caprins ; contribuer à l'autosuffisance alimentaire ; contribuer à créer des activités génératrices de revenus pour les membres, les femmes du village de Bolitomo, de la commune et voire du cercle de Barouéli ; promouvoir l'éducation et la formation des membres ; développer un système d'épargne et de crédit sur fond propre entre les membres ; améliorer la productivité des cultures maraîchères.

**Siège Social** : Bolitomo dans la Commune rurale de Sanando, cercle de Barouéli, région de Ségou en République du Mali.

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :**

**COMITE DE GESTION**

**Présidente** : Fatouma TRAORE

**Secrétaire générale** : Penda TRAORE

**Trésorière** : Fatoumata TAMBOURA

**COMMISSION DE SURVEILLANCE**

**Présidente** : Salimata SANOGO

**Membres :**

- Rokia MARIKO

- Founè SYLLA

-----

**Suivant numéro d'immatriculation n°N-2018-S4b1/0385/A** en date du 22 août 2018, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée «NIETA» des Femmes de SEGUIBAN, en abrégé (SCOOPS NIETA).

**But** : Promouvoir l'esprit coopératif entre les membres ; intensifier le maraîchage et les autres filières agricoles ; promouvoir l'embouche des ovins et caprins ; contribuer à l'autosuffisance alimentaire ; contribuer à créer des activités génératrices de revenus pour les membres, les femmes du village de Séguiban, de la commune et voire du cercle de Barouéli ; promouvoir l'éducation et la formation des membres ; développer un système d'épargne et de crédit sur fond propre entre les membres ; améliorer la productivité des cultures maraîchères.

**Siège Social** : Séguiban Commune rurale de Sanando, cercle de Barouéli, région de Ségou en République du Mali.

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :****COMITE DE GESTION****Présidente** : Mariam TRAORE**Secrétaire générale** : Wassa DJIRE**Trésorière** : Fatoumata SANOGO N°2**COMMISSION DE SURVEILLANCE****Présidente** : Korotimi DEMBELE**Membres** :

- Karia DRAME
- Kadja COULIBALY

-----

**Suivant numéro d'immatriculation n°N-2018-S4b1/0399/A** en date du 07 septembre 2018, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée «BENKADI» des Femmes de MOABOUGOU, en abrégé (SCOOPS BENKADI).

**But** : Promouvoir l'esprit coopératif entre les membres ; intensifier le maraîchage et les autres filières agricoles ; promouvoir l'embouche des ovins et caprins ; contribuer à l'autosuffisance alimentaire ; contribuer à créer des activités génératrices de revenus pour les membres, les femmes du village de Moabougou, de la commune et voire du cercle de Barouéli ; promouvoir l'éducation et la formation des membres ; développer un système d'épargne et de crédit sur fond propre entre les membres ; améliorer la productivité des cultures maraîchères.

**Siège Social** : Moabougou, dans la Commune rurale de Sanando, cercle de Barouéli, région de Ségou en République du Mali.

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :****COMITE DE GESTION****Présidente** : Djélika BALLO**Secrétaire générale** : Assan DIARRA**Trésorière** : Fatoumata DIAKITE**COMMISSION DE SURVEILLANCE****Présidente** : Fatoumata TARE**Membres** :

- Tata SOW
- Mariama FANE

**Suivant récépissé n°0606/G-DB** en date du 13 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association de Santé Communautaire de la Cité des 759 Logements Sociaux de Yirimadio 'ILAFIA'», en abrégé (ASACOYICI.ILAFIA).

**But** : Améliorer les conditions de santé de l'aire de santé des zones de Yirimadio Cité (Yorodjambougou, Zerny, Kababougou), etc.

**Siège Social** : Yirimadio Cité des 759 Logements sociaux, Rue 409, Porte 355.

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :****Président** : Alassane Maïga**Vice-président** : Sedima CAMARA**Secrétaire administratif** : Salif TIMBINE**Secrétaire administratif adjoint** : Alkaïdy TOURE**Trésorier général** : Goundo Mady SISSOKO**Trésorière adjointe** : Mme Mariam KOMINAN**Secrétaire à l'information** : Mme Mah KEÏTA**Secrétaire adjoint à l'information** : Mamadou DEMBELE**Secrétaire aux relations extérieures** : Fadibi DOUMBIA**Secrétaire à l'organisation** : Harouna DABO**Secrétaire adjoint à l'organisation** : Fousseyni DIALLO**Commissaire aux comptes** : Abdoulaye BASS**Commissaire adjointe aux comptes** : Mme LY Fatoumata COULIBALY**Commissaire aux conflits** : Balla Moussa SIDIBE**Commissaire adjoint aux conflits** : Mamadou DEMBELE**COMITE DE GESTION****Président** : Alassane MAÏGA**Membres** :

- Salif TIMBINE
- Goundo Mady SISSOKO
- Mme Mariam KOMINAN
- Abdoulaye BASS

**COMITE DE SURVEILLANCE :****Président** : Mamadou SANOGO**Membres** :

- Mme Hawa GUINDO
- Toumani Y
- AFFA
- Ibrahim DICKO
- Adama SACKO

**Suivant récépissé n°0607/G-DB** en date du 13 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Etudiants des Etudes Supérieures du Mali», en abrégé (A.E.Su.M).

**But** : Converger les jeunes maliens sortants des Universités franco-arabes, ou ceux qui continuent leurs formations en master ou doctorat à l'intérieur du pays ou de l'extérieur, etc.

**Siège Social** : Kalaban-Coura, Rue 257, porte 6969

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :**

**Président** : Ali SIDIBE

**1<sup>er</sup> Vice-président** : Modibo BOLLY

**Secrétaire général** : Ousmane CISSE

**Secrétaire général adjoint** : Moussa DEMBE

**Secrétaire à l'organisation** : Hassim BOUARE

**Secrétaire à l'organisation** : Muhammad BOIRE

**Secrétaire chargé des finances** : Djakardja KONATE

**Secrétaire à la communication et à la mobilisation électronique** : Ibrahim DIAGOURAGA

**Secrétaire à la communication et à la mobilisation électronique** : Ousman DIABY

**Secrétaire à l'éducation, culture et loisirs** : Issiaka FOFANA

**Secrétaire adjoint à l'éducation, culture et loisirs** : Halid MAÏGA

**Secrétaire aux sports** : Soulayman TRAORE

**Secrétaire aux relations intérieures et extérieures** : Ali DIARRA

**Secrétaire aux affaires féminines** : Alhamziatou MAÏGA

**Secrétaire aux affaires féminines** : Amina KAMPO

**Secrétaire aux conflits** : Abdurrahman CISSE

-----

**Suivant récépissé n°0614/G-DB** en date du 13 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association La Solution», en abrégé (L.S).

**But** : Apporter sa pierre à la construction de la Nation, etc.

**Siège Social** : Torokorobougou, Rue 400, Porte 120.

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :**

**Président** : Issa DIAKITE

**Secrétaire générale** : Oumou DIALLO

**Secrétaire administratif** : Salif SIDIBE

**Secrétaire administrative adjointe** : Maïmouna KONE

**Secrétaire à l'organisation** : Bintou DIA

**Trésorier général** : Mouhamadou SIDIBE

**Commissaire aux comptes** : Modibo CAMARA

-----

**Suivant récépissé n°0035/MATD-DGAT** en date du 17 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association d'Amitié Historique Mali-Arabie Saoudite», en abrégé «A.A.H.M.A.S»

**But** : Contribuer à la promotion de l'amitié historique et la fraternité entre les peuples du Mali et d'Arabie Saoudite, rapprocher l'image historique et moderne de l'Arabie Saoudite à la communauté malienne, etc.

**Siège Social** : Baco-Djicoroni ACI, Rue : 612, porte : 16 près de la Police du 15<sup>ème</sup> Arrondissement en Commune V du District de Bamako.

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :**

**Président** : Mahamadou SANGARE

**Secrétaire général** : Youssouf DIAGOURAGA

**Secrétaire administratif** : Oumar DIAKITE

**Secrétaire à l'Education, aux Arts et Cultures** : Ousmane Moumini SANOGO

**Secrétaire aux relations extérieures** : Ahmed DOUCOURE

**Secrétaire à l'organisation** : Ahmad SANGARE

**Secrétaire à l'information et à la presse** : Mouhamadou KIMBRY

**Secrétaire chargé des questions réseaux sociaux** : Oumar BAMBA

**Secrétaire à la promotion des jeunes** : Ibrahim SYLLA

**Trésorier général** : Mohamed B. SYLLA

**Secrétaire à la promotion féminine** : Lala TOURE

**Commissaire aux comptes** : Bahady DJENEPO

**Secrétaire aux conflits** : Aboubacar CAMARA

-----

**Suivant récépissé n°027/PC.Y** en date du 18 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : Association « TUWAAXUN FUUGE » ou la Jeunesse en Action.

**But** : Lutter contre l'analphabétisme ; promouvoir l'andragogie ; promouvoir le développement, la paix et l'entraide sociale.

**Siège Social** : Krémis (Commune rurale de Krémis), Cercle de Yélimané.

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :****Président** : Toudo SIDDOKO**1<sup>er</sup> Vice président** : Fodié TRAORE**Secrétaire administratif** : Moussa SAMBAKES**Trésorier général** : Basikou FOFANA**Secrétaire à l'information et à la communication** : Fodié FADIGA**Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation** : Gounédy TRAORE**Secrétaire aux relations extérieures** : Moussa H. DIARRA**Secrétaire à l'éducation et à la culture** : Mme Gatta FOFANA**Secrétaire aux comptes** : Cheickné TRAORE**Secrétaire aux relations féminines** : Mme Bintou DIANKA

-----

Suivant récépissé n°054/P-CKK en date du 21 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Anciens Elèves et Sympathisants de l'Ecole de Tienfala», en abrégé «AESET»

**But** : Mobiliser les anciens et sympathisants autour des problèmes de l'école ; cultiver chez les élèves l'esprit de tolérance et de respect mutuel pour le renforcement des liens de fraternité et de solidarité ; amener les élèves au respect strict du règlement intérieur de l'école ; accompagner les autorités administratives, politique et singulièrement la Direction de l'école dans la formation intellectuelle, physique, civique et morale des élèves en vue de l'instauration d'une culture d'excellence pendant et après leur formation entre autre.

**Siège Social** : Tienfala.**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :****Président** : Sékouba SINAYOKO**Vice-président** : Adama Djokolo COULIBALY**Secrétaire administratif** : Ousmane KONE**Secrétaire administratif adjoint** : Issa COULIBALY**Secrétaire au développement** : Moriba SINAYOKO**Secrétaire adjointe au développement** : Mariam BARRY**Secrétaire aux relations extérieures** : N'Fa DIABATE**Secrétaire adjointe aux relations extérieures** : Ramata TRAORE**Secrétaire aux finances** : Boh dit Bafing COULIBALY**Secrétaire adjoint aux finances** : Boukassoum FANE**Secrétaire aux affaires sociales** : Samakono TRAORE**1<sup>er</sup> Secrétaire adjoint aux affaires sociales** : Monzon COULIBALY**2<sup>ème</sup> Secrétaire adjointe aux affaires sociales** : Fanta SOUKO**Secrétaire à la communication et à l'information** : Mamadou KANTA**Secrétaire adjoint à la communication et à l'information** : Mamadou COULIBALY**Secrétaire à l'éducation et à la culture** : Badjan COULIBALY**Secrétaire adjoint à l'éducation et à la culture** : Garan COULIBALY**Secrétaire à l'organisation** : Moussa SISSOKO**1<sup>er</sup> Secrétaire adjoint à l'organisation** : Fousseïny DIARRA**2<sup>ème</sup> Secrétaire adjointe à l'organisation** : Djouma DIARRA**3<sup>ème</sup> Secrétaire adjoint à l'organisation** : Moussa DIALLO**Commissaire aux comptes** : Daba COULIBALY**Commissaire aux comptes** : Moussa DIARRA

-----

Suivant récépissé n°310/CKTI en date du 28 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association pour l'Environnement et de l'Assainissement pour un Meilleur Cadre de Vie», en abrégé (AMAVEC).

**But** : Concevoir et élaborer des actions et /ou des projets d'assainissement et de protection de l'environnement, de conservation de la biodiversité et de préservation des espaces verts ; agir en collaboration avec les administrations compétentes ; les collectivités décentralisées et les organismes spécialités, pour la mise en œuvre des dits projets, etc.

**Siège Social** : N'Tabacoro Logement Sociaux (Commune de Kalaban Coro).**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU :****Présidente** : Hélène ARGIDAME**Secrétaire général** : Adama KONE

**Secrétaire à l'organisation** : Assitan DOUCOURE

**Secrétaire au développement et à la formation** :  
Fatoumata SIDIBE

**Secrétaire à la communication** : Oumar BAYO

**Secrétaire chargée de l'hygiène et de l'assainissement** :  
Hawa DOUMBIA

**Secrétaire aux affaires sociales et à la solidarité** :  
Mariam BIRIDOGO

**Trésorière générale** : Monique KALAMBERY

**Trésorier général adjoint** : Marc THERA

**Secrétaire chargée aux activités féminines** : Hawa  
GUINDO

**Commissaire aux conflits** : Kadidiatou Chérif HAÏDARA

-----

Suivant récépissé n°0676/G-DB en date du 03 octobre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement d'Idiely-Do», en abrégé (A.D.I.D.O).

**But** : Renforcer la solidarité entre les ressortissants d'Idiely-Do, etc.

**Siège Social** : Kalaban-Cour, Rue 131, Porte 623.

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU** :

**Président** : Mahamadou GUINDO

**1<sup>er</sup> Vice-président** : Amadou GUINDO

**2<sup>ème</sup> Vice-président** : Jean dit Akouni GUINDO

**Secrétaire administratif** : Abdoulaye dit Vieux GUINDO

**Secrétaire administratif adjoint** : Antimé GUINDO

**Trésorier général** : Jean dit Amassagou GUINDO

**Trésorier général 1<sup>er</sup> adjoint** : Sammuël GUINDO

**Trésorier général 2<sup>ème</sup> adjoint** : Benoit GUINDO

**Secrétaire général à l'information et à l'organisation** :  
Douro GUINDO

**Secrétaire général à l'information et à l'organisation**  
**1<sup>er</sup> adjoint** : Adama GUINDO

**Secrétaire général à l'information et à l'organisation**  
**2<sup>ème</sup> adjoint** : Amadomo GUINDO

**Secrétaire général à l'information et à l'organisation**  
**3<sup>ème</sup> adjoint** : Emmanuel GUINDO

**Secrétaire général à l'information et à l'organisation**  
**4<sup>ème</sup> adjoint** : Boureima GUINDO

**Secrétaire général à l'information et à l'organisation**  
**5<sup>ème</sup> adjoint** : Anaye GUINDO

**Secrétaire aux relations extérieures** : Aldjouma  
GUINDO

**Secrétaire aux relations extérieures adjoint** : André  
GUINDO

**Secrétaire chargé de la culture** : Ogobara GUINDO

**Secrétaire chargé de la culture adjoint** : Boukary  
GUINDO

**Secrétaire aux conflits** : Oumar GUINDO

**Secrétaire aux conflits adjoint** : Eli GUINDO

**Secrétaire à la promotion de la femme** : Salimata  
ONRON

**Secrétaire à la promotion de la femme adjointe** : Adama  
GUINDO

-----

Suivant récépissé n°0692/G-DB en date du 12 octobre 2018, il a été créé une association dénommée : «Groupement National des Entreprises de Gardiennage de Transport de Fonds de Surveillance et de Protection des Personnes», en abrégé (G.N.E.G.S.T.F.P.P).

**But** : Promouvoir les intérêts généraux ainsi que l'étude de toutes les questions liées au développement des entreprises de gardiennage, de surveillance, de transport de fonds et de protection des personnes, etc.

**Siège Social** : Darsalam, rue porte 204.

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU** :

**Président** : Mamadou SIDIBE

**1<sup>ère</sup> Vice présidente** : Madame GUINDO Fanta SISSOKO

**2<sup>ème</sup> Vice présidente** : Mme NIONO Fatoumata KAMARA

**1<sup>er</sup> Secrétaire aux relations extérieures** : Yamadou  
KEÏTA

**2<sup>ème</sup> Secrétaire aux relations extérieures** : Djibril TOGO

**3<sup>ème</sup> Secrétaire aux relations extérieures** : Tidiane  
GUISSE

**1<sup>er</sup> Secrétaire à l'organisation** : Bah MAKANGUILE

**2<sup>ème</sup> Secrétaire à l'organisation** : Chaka SANGARE

**3<sup>ème</sup> Secrétaire à l'organisation** : Sidiki DOUMBIA

**1<sup>er</sup> Secrétaire aux conflits** : Duffaut BERTRANT

**2<sup>ème</sup> Secrétaire aux conflits** : Makan KONE

**Trésorier général** : Amadou DEMBELE

**Trésorier général adjoint** : Ali BOUARE

**Secrétaire aux affaires juridiques** : Moghrabi Mohamed

**Secrétaire adjoint aux affaires juridiques** : Madany  
vieux DOUCOURE

**1<sup>er</sup> Commissaire aux comptes** : Aliou SANGARE

**2<sup>ème</sup> Commissaire aux comptes** : Berthin DEMBELE

-----

Suivant récépissé n°003/P-CA en date du 15 octobre 2018, il a été créé une association dénommée : «TIHOURA WEN».

**But** : La valorisation, la promotion et le développement de la formation pratique aux métiers dans la région et plus particulièrement à Abeïbara ; contribuer au développement économique du cercle ; promouvoir la paix et l'unité Nationale.

**Siège Social** : Abeïbara.

**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU** :

**Président** : Dida BADI

**Trésorier principal** : Attayoub AG BOUAZZA

**Commissaire aux conflits** : Cheikh AG ALHOUSSEYNI